



ARRÊTÉ

approuvant le plan localisé de quartier n° 30137-502
et son règlement situé au lieu-dit « Cortenaz », sur le
territoire de la commune d'Anières

20 novembre 2024

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957;

vu le projet de plan localisé de quartier n° 30137-502 et son règlement, établi par la commune d'Anières le 6 juin 2019 et modifié les 4 décembre 2020, 4 novembre 2022, 8 mai et 31 août 2023;

vu le concept énergétique territorial n° 2019-04 validé par l'office cantonal de l'énergie (OCEN), le 20 avril 2021;

vu le préavis de la commission d'urbanisme, du 7 juillet 2022;

vu l'enquête publique n° 2010, ouverte du 14 novembre au 14 décembre 2023;

vu le préavis favorable du Conseil municipal d'Anières, selon délibération du 23 avril 2024;

vu la procédure d'opposition, ouverte du 16 août au 16 septembre 2024,

ARRÊTE :

1. Le plan n° 30137-502 et son règlement est déclaré plan localisé de quartier au sens de l'article 3 de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957.
2. Le plan n° 30137-502 abroge et remplace partiellement le plan localisé de quartier n° 28119B-502 adopté par le Conseil d'Etat le 27 juin 1990.

3. Le présent arrêté est déclaré exécutoire nonobstant recours, en ce sens que les procédures administratives relatives aux demandes d'autorisation de construire peuvent suivre leur cours, l'exécution des travaux tendant à la réalisation des ouvrages et bâtiments étant toutefois interdite jusqu'à droit connu.
4. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans les 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours ne peut être déclaré recevable qu'à l'égard des recourants ayant usé préalablement de la voie d'opposition.
5. Un exemplaire du plan n° 30137-502 susvisé, certifié conforme par la Chancellerie d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.

Communiqué à :

DT	1 ex.
FAO	1 ex.
Commune	1 ex.



Certifié conforme,

La chancellerie d'Etat :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text "La chancellerie d'Etat :".